



AVOCATS D'ENTREPRISE
EN DROIT SOCIAL

Paris, le 13 décembre 2021

COMMUNIQUE DE PRESSE

Projet de directive « travailleurs de plateforme » : AvoSial salue les avancées en matière de protection des travailleurs

Premier syndicat des avocats d'entreprise en droit social, AvoSial a pris connaissance de la proposition de la Commission européenne d'une directive destinée à « améliorer les conditions de travail des travailleurs de plateforme ». Le syndicat salue les avancées introduites par cette directive, tout en restant attentif aux évolutions attendues dans les prochains mois.

Les travailleurs de plate-forme bénéficiaient déjà de la protection des textes communautaires quant à leurs conditions de travail prévisibles, à l'équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle, au temps de travail, au salaire minimum...

Un des apports majeurs du projet de directive présenté par la Commission européenne le 9 décembre consiste en l'instauration d'une présomption réfragable de salariat établie si les travailleurs de plate-forme remplissent au moins deux des critères proposés par la directive pour caractériser le « pouvoir de contrôle ». Ce pouvoir constitue l'un des trois grands critères du lien de subordination dégagés par la jurisprudence française. Il reviendrait donc aux plateformes de réfuter cette présomption de salariat et non plus aux travailleurs d'établir un lien de subordination.

AvoSial, qui milite pour qu'une définition du lien de subordination figure enfin dans le Code du travail, ne peut que se réjouir d'une telle initiative qui devrait contraindre le législateur français à en prendre l'initiative.

Mais si cette évolution majeure était attendue, AvoSial constate que d'autres sujets très importants figurent dans le projet de directive, notamment le « management algorithmique », qui devra garantir un « suivi humain » du respect des conditions de travail, la création d'un droit de contester des décisions automatisées et le fait d'imposer aux plateformes plus de transparence dans le traitement des données dont elles se servent. AvoSial travaille sur ces nouveaux sujets afin de faire porter la voix de ses adhérents et clients.

Il reviendra au Parlement européen de se prononcer sur ces dispositions avant qu'elles ne soient adoptées puis transposées sous 24 mois par les Etats membres. AvoSial suivra ces débats parlementaires avec beaucoup d'attention de même que les initiatives qui ne manqueront pas d'être prises par la France à l'occasion de sa présidence du Conseil de l'Union européenne.

**Cécile de Bentzmann - Agence Droit Devant
Tel : 06 03 18 97 73 - bentzmann@droitdevant.fr**

A propos d'AvoSial

Fondé en 2004, AvoSial est un syndicat d'avocats d'entreprises en droit social qui rassemble plus de 500 membres à travers la France.

AvoSial met au cœur de ses travaux et de ses priorités la simplification et la sécurisation du droit du travail. Le syndicat se donne pour mission de valoriser le savoir-faire de ses adhérents sur l'évolution du droit social et sur l'élaboration de la doctrine. Réunis en commissions thématiques, les adhérents d'AvoSial travaillent sur des sujets d'actualité afin d'émettre des propositions concrètes, issues de leur pratique professionnelle au service des entreprises. www.avosial.fr

Retrouvez-nous :



[Twitter](#)



[LinkedIn](#)